

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 54

Artikel: Une Genevoise pionnière de l'enseignement féminin en Roumanie : [1ère partie]

Autor: Cantacuzène, Yvonne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSES ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

17 juillet 1965 - N° 54

53^e année

Rédact. responsable:

Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration

et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité:

Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement: (1 an)

Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-1791

Imprimerie Nationale
Genève

Chaque heure

Le pain



la rend meilleure

Avec timbres Coop 7 1/2 %

SOMMAIRE:

Page 2: Dans les commissions neuchâteloises

Page 3: Vingt ans après, en Italie et en France

Page 4: Congrès des infirmières

Pages 5 et 6: Pages de l'acheteuse: Ce qu'il faut
savoir des sirops - Paysans et consommateurs

Page 7: L'assistante sociale

Page 8: Le budget des paysannes

L'Eglise Réformée de France dit oui au pastorat féminin

Nous ne pensons pas dépasser les limites d'un journal comme le nôtre en donnant cette nouvelle: chacun connaît les liens qui unissent les Eglises réformées de France et de Suisse romande, et ce qui se passe chez les uns concerne toujours un peu les autres; pour ce qui ressortit de ce sujet en particulier, les théologiens des deux pays, nous l'avons vu, n'ont pas travaillé indépendamment les uns des autres et c'est ensemble qu'ils ont défini les bases sur lesquelles les solutions devaient être cherchées.

Le Synode national de l'Eglise réformée de France, réuni à Nantes, du 30 avril au 3 mai 1965, a donc voté, à une faible majorité (51 voix contre 33) l'ordre du jour sur l'accession de la femme au ministère pastoral. Cet ordre du jour situe le ministère pastoral féminin dans « l'unité, la diversité et la complémentarité des différents ministères » (féminins et masculins) et stipule que « les textes réglementaires relatifs au pastorat s'appliqueront de plein droit aux femmes et aux hommes, c'est-à-dire qu'il appartiendra aux commissions et conseils compétents d'examiner les vocations, d'étudier et de décider les affectations ». Enfin, la Commission des ministères a été chargée d'une étude portant sur « l'analyse des éléments qui constituent l'actuel ministère pastoral et la possibilité d'en partager l'accomplissement entre plusieurs ministres (hommes et femmes) ».

Qu'il nous soit permis, pour terminer, de citer la fin du compte rendu que donne, de cette séance, le pasteur Albert Finet, directeur de « Réforme »: « ... Ni la majorité, infime, ni la minorité, importante, ne peuvent être fières de ce résultat parlementaire où le poids de l'Eglise réformée d'Alsace, qui reconnaît le ministère pastoral féminin depuis 1927, a été quasi déterminant. C'est dommage, mais peut-être que le mot de la fin a été dit par ce paysan, amoureux de son verger, qui rappelait au Synode qu'on cueille les fruits verts, et qu'ils mûrissent sur la paille du cellier ».

Jacqueline Laporte

Une Genevoise pionnière de l'enseignement féminin en Roumanie

par Yvonne Cantacuzène

Suzanne Jaquemot était la fille d'un pasteur de Genève qui devint directeur d'un pensionnat de jeunes garçons et professeur de théologie. Elle reçut une excellente éducation, à Genève d'abord, puis en Angleterre, à New-wied, en Allemagne (où elle fit la connaissance d'Elisabeth de Wied, qui devait devenir, plus tard, reine de Roumanie et poétesse, sous le nom de Carmen Sylva), enfin à Paris.

Désirant se créer une situation indépendante, elle partit en 1858 de Genève, en compagnie de M. et Mme de Basily, pour Odessa où elle avait l'intention de chercher une situation d'institutrice.

Sous l'égide de M. et de Mme de Basily, Suzanne Jaquemot s'embarqua sur le Danube, à Linz. C'était l'automne de 1858. Ils devaient descendre le grand fleuve jusqu'à Giurgévo, port de Bucarest; puis à travers le pays, gagner la mer Noire sur laquelle ils se rembarqueraient pour Odessa, terme de leur long voyage.

En cet automne de 1858, il y avait, dans le port danubien de Giurgévo, une forte garnison. Les temps étaient troublés, les principautés roumaines vivaient les jours les plus importants de leur existence tourmentée. Le Traité de Paris, qui avait terminé la guerre de Crimée, contenait une clause prévoyant une convention en faveur de ces principautés. Clause qui devait être incessamment signée à Paris. Il y était stipulé que la Valachie et la Moldavie porteraient, dorénavant, le nom de Principautés Unies. Leur organisation militaire et civile serait identique afin de pouvoir, le cas échéant, n'en former qu'une seule. Mais qu'il y aurait malgré cela, dans chacune de ces deux provinces, un prince-régnant différent. Or, il existait parmi les boyards des deux pays aussi bien que dans le peuple, un vif désir de rendre définitive une union qu'on les avait empêchés d'accomplir. La Turquie, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre elle-même s'étaient prononcées contre ce projet que soutenait Napoléon III. La Valachie était gouvernée, depuis 1856, par le « Caimacan »¹, Alexandre Ghica. En vertu de nouvelles dispositions, il avait remplacé Barboiu Stirbey, pourtant élu pour une durée de sept ans. Alexandre Ghica avait été lui-même prince-régnant de Valachie. Monté sur le trône avec l'assentiment des Russes qui occupèrent les provinces danubiennes de 1828 à 1834, il régna à partir de cette année-là jusqu'en 1842 quand il fut contraint d'abdiquer. Il revint au pouvoir plusieurs années après son abdication et fut le dernier « Caimacan » de Valachie. On trouvera, ci-dessous, la raison pour laquelle nous parlons aussi longuement de ce prince.

Il y avait, parmi les militaires de la garnison de Giurgévo, un lieutenant de haute taille, dont la tournure distinguée attirait l'attention. Il portait avec élégance l'uniforme roumain qui rappelait celui des officiers de Napoléon III. Une parfaite camaraderie l'unissait à ses compagnons. Toutefois, personne n'ignorait qu'il était le fils du prince-régnant, à ce moment-là, Caimacan de Valachie, qui l'avait eu de sa propre nièce, la princesse Sultane Gh. Né en 1834, année où son père montait sur le trône, l'enfant de cette union irrégulière avait été confié à un officier du Palais qui l'éleva en secret, tandis qu'on s'efforçait de marier la jeune mère à un grand boyard de la Cour. Une autre nièce du prince-régnant, sœur de la première, avait reçu en dot à son mariage avec un prince Troubetzkoi, la terre de Balcoy. Ce fut ce domaine (aujourd'hui un important centre pétrolier) qui servit à improviser un nom à l'enfant qui ne pouvait décemment porter celui de ses parents. Arrivé à l'adolescence, il fut emmené en Russie par sa tante, la princesse Troubetzkoi qui le plaça à l'Ecole des cadets à Saint-Petersbourg. Seule la carrière des armes était ouverte à ce fils de prince-régnant et de princesse du sang. Partout ailleurs, il eut risqué de souffrir de sa naissance illégitime.

L'arrivée d'un consul russe accompagné de son épouse et d'une jeune fille aussi jolie que l'était Suzanne Jaquemot, ne pouvait passer inaperçue dans la petite ville de garnison valaque. Elle intéressa surtout les jeunes officiers et en particulier l'un d'eux, celui dont nous venons de vous entretenir. On peut supposer que les deux jeunes gens firent connaissance lors du bal auquel les voyageurs furent invités à l'Ambassade russe de Bucarest. Toujours est-il que la jeune Genevoise ne voulut plus entendre parler d'aller à Odessa. D'une part comme de l'autre, ce fut le classique coup de foudre.

M. et Mme de Basily ne pouvaient songer à s'éloigner avant que fut décidé un mariage. Deux lettres partirent aussitôt à l'adresse du ministre Jaquemot. Celle de M. de Basily expliquait la situation tout en faisant peut-être acte de contrition pour avoir si mal rempli sa mission de cerbère. Celle de Suzanne sollicitait le consentement paternel à une union avec ce prince-charmant des confins de l'Europe. La réponse de Genève se fit attendre très longtemps. Si longtemps que le Consul et son épouse ne pouvant différer davantage leur départ pour Odessa, on célébra le mariage avant l'arrivée de la lettre qui, on n'en doutait pas, serait consentante.

Or, cette lettre, qui finit tout de même par franchir la distance de Genève à Bucarest, contenait un refus. Le ministre Jaquemot refusait formellement de consentir au mariage de sa fille avec « un hérétique valaque ».

On fut bien obligé de lui avouer qu'on avait passé son consentement. A la suite de quoi, ce fut le refus de pardon, l'attitude inexorable d'un père qui ne voulait plus connaître sa fille. Ainsi tout lien entre Suzanne Jaquemot et sa patrie suisse semblait rompu.

Le coup fut rude pour la jeune femme qui, de plus, éprouva quelque peine à s'adapter à une mentalité, des coutumes, si différentes de celles de son pays natal. Mais sa riche nature savait créer de la lumière en tous lieux. Son bonheur lui vint surtout de ses enfants. Un fils naquit en 1859. Il fut suivi par deux petites filles nées à dix-huit mois de distance l'une de l'autre.

Enfin l'été... Eté chargé de promesses, mais lourd de menaces aussi pour des paysages aimés, pour des espèces végétales dont la cueillette inconsidérée risquait de sceller définitivement la disparition. Que nos excursions estivales nous fassent apprécier les beautés de notre pays et réfléchir sur les dangers multiples qui les menacent... dont le principal, qui déclenche tous les autres, est l'homme avec son insatiable et sa désinvolture.

Le village de Corippo. Très caractéristique, il fait partie des sites de la liste CPS, avec mention toute spéciale.

(Cliché prêté par la Protection de la nature)

